

Délibération n°2024-22

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 08 AVRIL 2024
COLLEGE COLLECTE

Objet : Fermeture de postes non pourvus

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril à 19 heures, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri-Jean THEBAULT, 1^{er} Vice-Président (le Président, Éric SOULES, étant malade).

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 20.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Laure PINCE et Ascension PONCHET, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Yves MANCIET, et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Gilbert BADET, Patrick COCHARD-DEGUET, Jean-Marie DUBROCA, Dominique HARDY, Daniel MAIA, Frédéric POMAREZ, Jean-Richard SAINT JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT (Président de séance).

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Éric SOULES remplacé par Monsieur Yves MANCIET,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Daniel ANTAGNAC remplacé par Monsieur Daniel MAIA, Monsieur Philippe CUBILIER remplacé par Madame Dominique HARDY.

Absents excusés : 5.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Florence GUERRO, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Vincent LOUBERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jérôme CLAVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE

Date de convocation et d'affichage : 26 mars 2024



Délibération n°2024-22

Objet : Fermeture de postes non pourvus

Monsieur le 1^{er} Vice-Président (le Président Éric SOULES étant malade) indique que, pour remplacer la directrice, 4 postes à temps complet de catégorie A ont été ouverts : attaché, attaché principal, ingénieur et ingénieur principal. La nouvelle directrice occupe un poste d'attaché en CDI. Il est proposé de :

- laisser ouvert un poste d'attaché principal pour son futur changement de grade,
- fermer les postes d'ingénieur et d'ingénieur principal.

VU l'avis unanimement favorable des deux collègues du Comité Social Territorial en date du 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical – Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- de fermer les postes non pourvus suivants, créés pour le recrutement de la directrice et désormais inutiles :

Catégorie A :

- 1 poste d'ingénieur, à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet.
- De laisser vacant le poste d'attaché principal, pour le futur changement de grade de la directrice,
- que la fermeture des postes prendra effet à partir de la date d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président,
Henri-Jean THEBAULT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.